

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que le conseil municipal, lors de la séance du 9 avril 2024, a adopté le projet de règlement n° 436-2024 et qu'une assemblée de consultation aura lieu :

Le 25 avril à 14 h 30

À la salle du Conseil de l'hôtel de ville

Situé au 959, rue Principale

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° :

❖ **436-2024 – Règlement amendant le règlement de zonage n° 231-2006.**

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :
 - 1.1 N° 436-2024, amendant le règlement de zonage n° 231-2006 visant à modifier la marge avant minimale de la zone 109.1. La zone concernée est illustrée en Annexe A du présent avis.
 - 1.2 N° 436-2024, amendant le règlement de zonage n° 231-2006 visant à modifier la hauteur minimale de la zone 210.1. La zone concernée est illustrée en Annexe A du présent avis.
 - 1.3 N° 436-2024, amendant le règlement de zonage n° 231-2006 visant à modifier les usages de la zone 118.1 en y ajoutant les classes d'usages commerciales C-1, Hébergement, C-2, Gîte touristique et C-3, Restauration. La zone concernée est illustrée en Annexe A du présent avis.
2. Une séance publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 25 avril 2024 à 14 h 30 dans la salle du Conseil située à l'hôtel-de-ville au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Au cours de cette séance, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h.
4. Le projet de règlement n° 436-2024 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné ce 12^e jour d'avril 2024 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
12 avril 2024

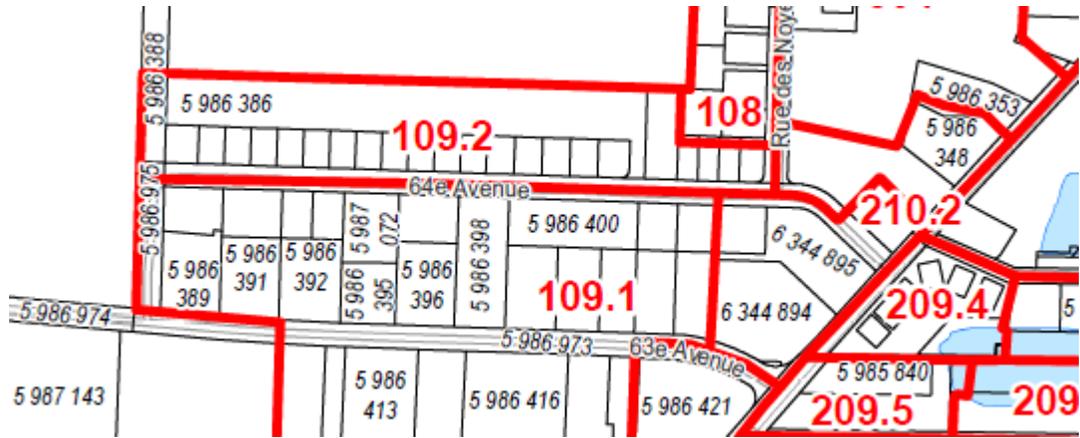
Certificat de publication

Je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné à l'hôtel de ville, à l'église et dans le journal local Le Coup d'œil.

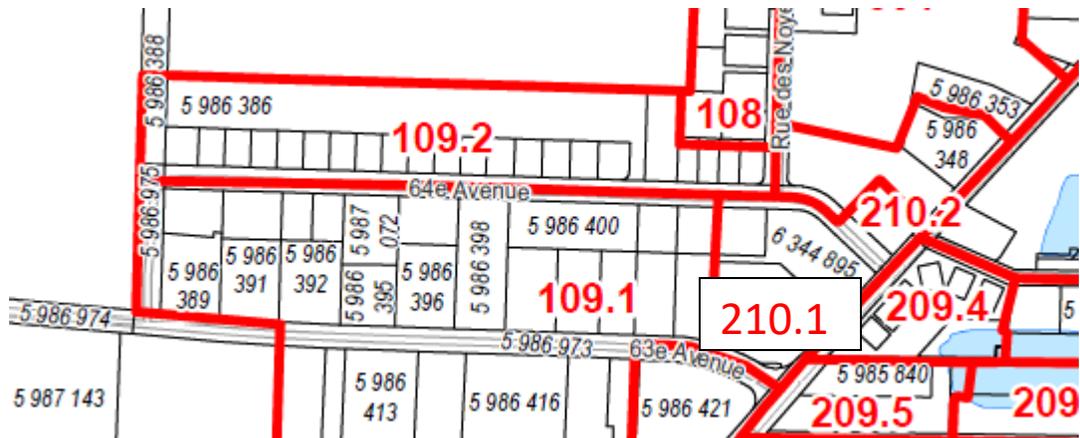
Je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné sur le site internet de la Municipalité ce 12 avril 2024.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
12 avril 2024

Zone: 109.1



Zone: 210.1



Zone: 118.1

